

POSTULAT

Auteur	Margaux DUBUIS, AdG/LA, Jeremy SAVIOZ, Les Verts, Fanny DARBELLAY, PDCB et Jerome BEFFA, CSPO
Objet	végétalisation des bâtiments cantonaux
Date	13/03/2020
Numéro	2020.03.092

Verdir les toits et les façades des bâtiments est un enjeu important au vu de la situation climatique actuelle, qui tend vers un réchauffement accru dans les centres urbains, et du déclin de la biodiversité. Les bases légales en vigueur évoquent peu cette thématique, la végétalisation des bâtiments n'étant mentionnée que brièvement dans le plan directeur cantonal (Fiche C2). Le point 8 « Maintenir et renforcer la présence de la nature et de la biodiversité en ville, notamment par la végétalisation de l'espace urbanisé. » y fait référence, sans préciser toutefois s'il s'agit de végétaliser les infrastructures (toitures, façades, etc.) ou de planter plus d'arbres dans l'espace public.

Par ce postulat, nous souhaitons approfondir la question des nombreuses surfaces bâties, actuellement stériles et inaccessibles à la nature dans notre canton. Couvrir de végétation ces espaces bétonnés amène bien des avantages. La végétation permet de réguler naturellement le taux de poussières par filtration, et contribue ainsi à une meilleure qualité de l'air. Elle retient entre 50 et 80% des eaux de pluie ; les derniers épisodes pluvieux majeurs démontrent que l'imperméabilité des espaces urbains peut avoir des conséquences dévastatrices. Par ailleurs, les murs végétaux (en extérieur comme en intérieur) ainsi que les toitures végétalisées contribuent efficacement à l'isolation thermique (réduction de la température intérieure lors de fortes chaleurs). Précisons à ce titre que l'ordonnance sur l'utilisation rationnelle de l'énergie (OURE) demande aux collectivités l'exemplarité des bâtiments publics en matière d'efficacité énergétique. Il existe aussi une norme SIA (n°312) sur les toitures végétalisées, que les collectivités publiques devraient appuyer avec un cadre légal fortement incitatif. Enfin, la végétalisation des toitures et façades accroît nettement la biodiversité dans des secteurs qui lui sont généralement hostiles.

Il convient de mentionner que la combinaison entre panneaux solaires et végétation est un duo gagnant. Les installations solaires étant sensibles à la surchauffe estivale qui fait baisser leur rendement, la présence de végétation permet de rafraîchir l'air ambiant et d'améliorer celui-ci de 6 à 8%.

Plusieurs cantons et villes de Suisse dont Lausanne, Genève, Zurich ou encore St-Gall, ont élaboré des concepts pour favoriser cette pratique. Le Valais doit faire de même.

Ce postulat est pensé et réalisé par le groupe de travail Handleaf (groupe jeune climat Valais) et porté par les postulants et postulantes.

Conclusion

Les postulantes et postulants demandent que l'Etat intervienne de manière proactive pour encourager la végétalisation des surfaces bâties dont il est propriétaire (ou à qui incombe la responsabilité).